

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Etudes et travaux pour la
remise en état de voies –
demande de subvention
au Conseil Départemental**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 27 septembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 septembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIoux, Monsieur PAQUERIT, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Madame DILLARD, BURGER*, Madame AZRA, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame AGUINET, Madame MEUNIER, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI*

*Madame CERIGHELLI présente à partir de la délibération 19 H 14

* Départ de Madame BURGER à la délibération 19 H 21

Avait donné procuration :

Madame RICHARD à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LETARD à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Monsieur OPHELE
Madame VERNET à Madame LESUEUR
Monsieur CHELET à Madame GUYARD
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIRABELLI à Madame MACE
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Monsieur ALLAIRE à Monsieur LEVEL
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame PEYRESAUBES
Monsieur GOULET à Monsieur CADOT
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES
Monsieur CAMASSES à Monsieur LEVEQUE

Etaient absents :

Monsieur MITAIS
Madame LIBESKIND

Secrétaire de séance :

Monsieur PAQUERIT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20190926-19-H-27-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

N° DE DOSSIER : 19 H 27

OBJET : ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REMISE EN ETAT DE VOIES - DEMANDE
DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : Madame GUYARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Départemental a adopté le 22 décembre 2017 un nouveau dispositif de soutien aux projets de communes qui prend en compte la remise en état de la structure de la chaussée des voies communales existantes reliant deux routes départementales et/ou nationales et présentant une longueur minimum de 1 km.

Sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye, la rue Pereire est un axe situé entre 2 nationales avec un trafic journalier élevé.

L'aménagement du nouvel écoquartier de la Lisière Pereire et l'arrivée en 2021 du tramway implique une restructuration de la chaussée et **une remise en état des rues Pereire, Turgot, Bastiat et Palissy** pour prévenir des nouveaux trafics et usages et en particulier la réorganisation du réseau de bus qui, venant de l'ouest, s'arrêteront à la station de tram.

Ces requalifications de 1,4 km de voiries nécessitent une réflexion globale d'aménagement ayant pour objectif de participer à la mutation urbanistique du quartier déjà engagée avec la réhabilitation de la Lisière Pereire.

C'est également une opportunité de créer de nouvelles liaisons pour les pistes cyclables.

En vue de la réalisation de cet aménagement, une étude de circulation et d'aménagement sera menée en étroite collaboration avec la CASGBS et fera l'objet d'une concertation avec les riverains et les opérateurs de transport.

Le montant cumulé des études et travaux s'élève à 3 940 000 €.

Le Conseil Départemental des Yvelines peut financer ce projet à hauteur maximum de 30 % du coût hors taxes pour les communes de plus de 2 000 habitants avec un plafond fixé à 250 000 € H.T. / km pour une dépense maximale de 1 200 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum de 30% pour les études et travaux relatifs à ce projet auprès du Conseil Départemental des Yvelines ;
- De s'engager à financer la part non subventionnée du projet ;
- De s'engager à ne pas faire commencer les études et travaux avant la notification de la délibération attributive de la subvention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum de 30% pour les études et travaux relatifs à ce projet auprès du Conseil Départemental des Yvelines ;

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée du projet ;

S'ENGAGE à ne pas faire commencer les études et travaux avant la notification de la délibération attributive de la subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



Programme d'aide exceptionnelle aux communes

Remise en état et aménagement de voiries communales

PEREIRE - TURGOT - BASTIAT - PALISSY

Notice d'aménagement

Septembre 2019



Plan de situation dans la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

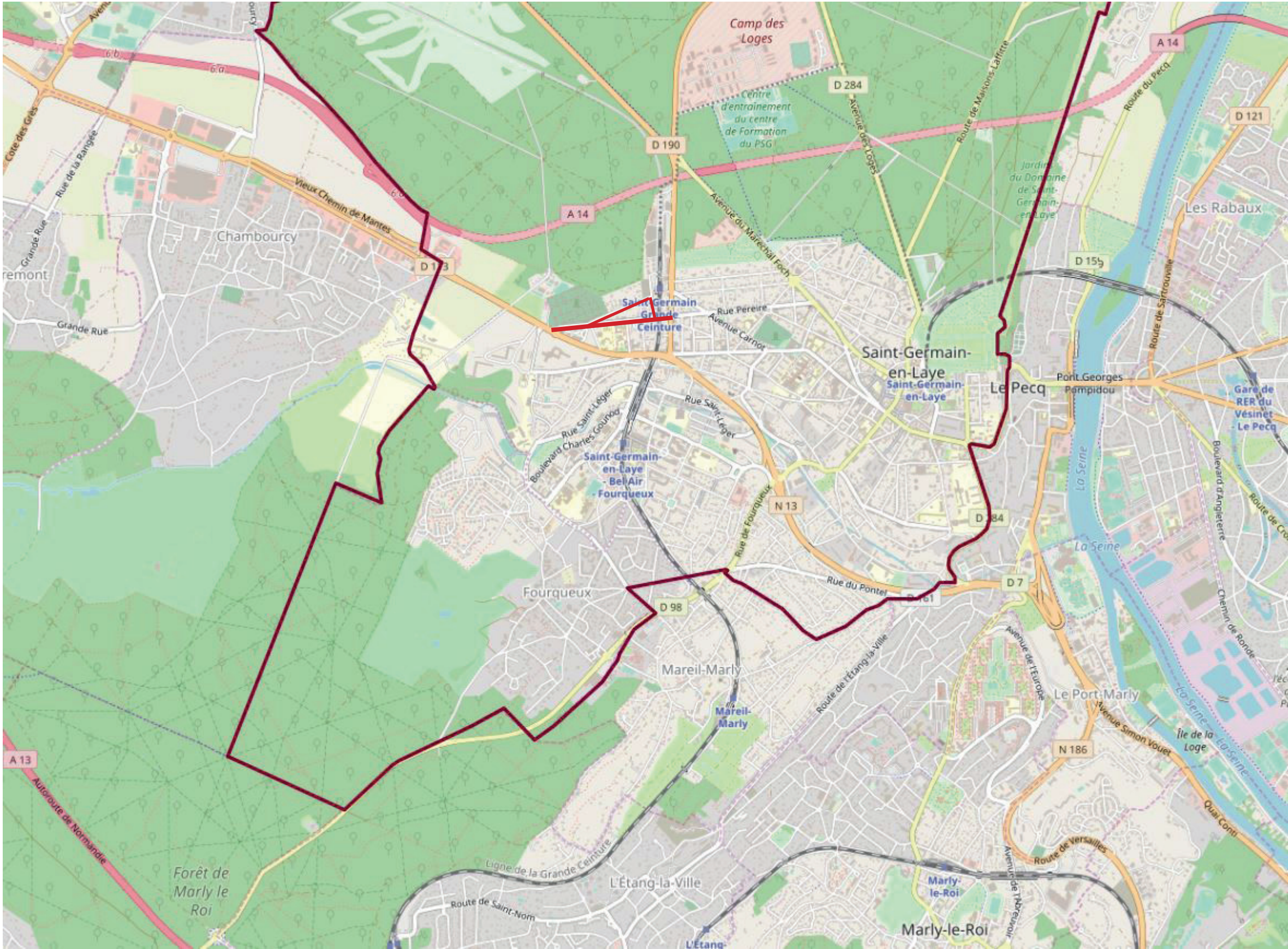


Photo de l'existant



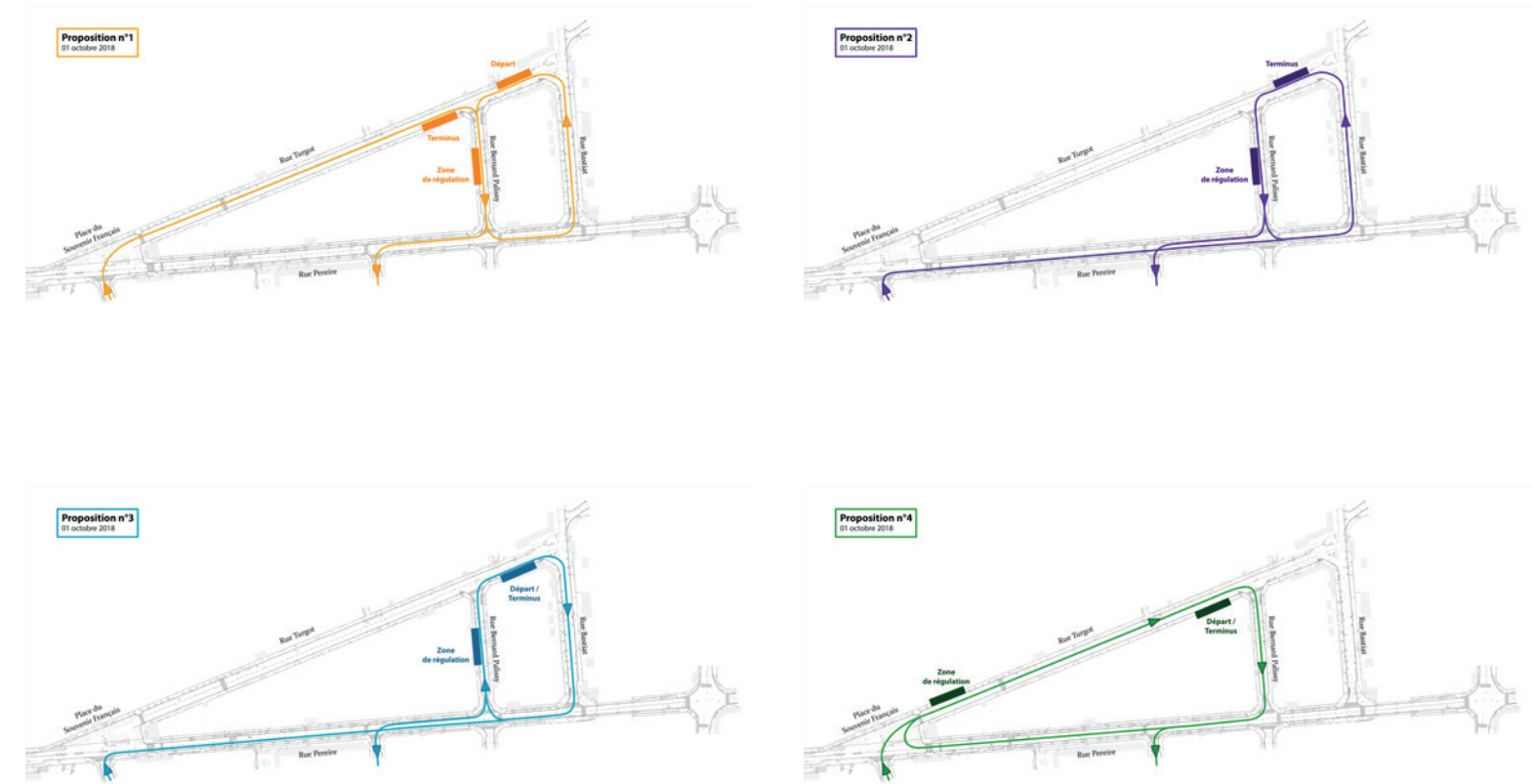
Note d'opportunité du projet

La rue Péreire est un axe situé entre 2 nationales dont le trafic journalier élevé nécessite une reprise de la chaussée.

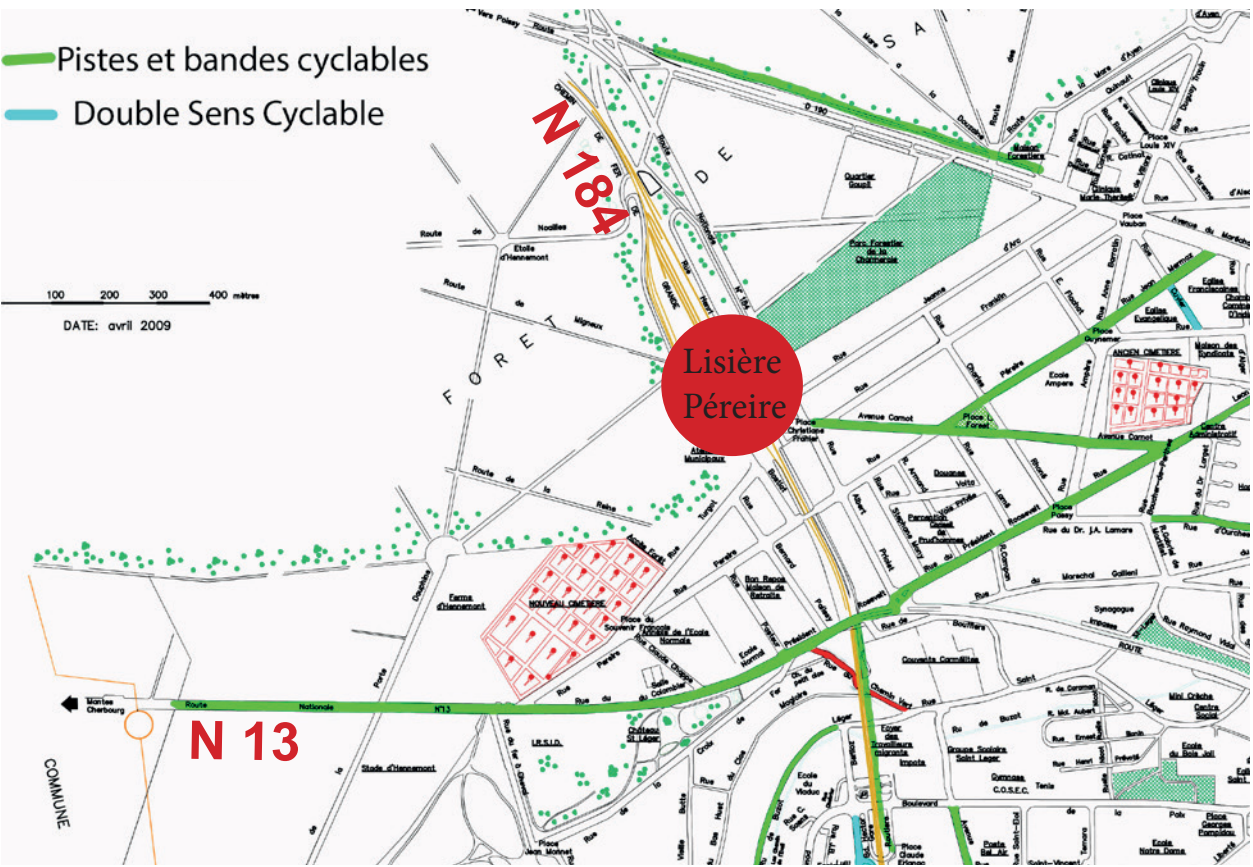
L'aménagement du nouvel écoquartier de la Lisière Péreire et l'arrivée en 2021 du tramway implique de restructurer la chaussée et de prévoir une remise en état pour prévenir des nouveaux trafics et usages. En effet l'arrivée du tram engendre une réorganisation du réseau de bus, les transports publics venant de l'ouest s'arrêteront à la station de tram.

Ces requalifications de voirie ne peuvent donc se faire sans une réflexion globale d'aménagement ayant pour objectif de participer à la mutation urbanistique du quartier déjà engagée avec la réhabilitation de la Lisière Pereire.

C'est également une opportunité de créer de nouvelles liaisons pour les pistes cyclables.



Documents de travail - Réflexion menée sur la circulation des bus



Documents de travail - Réseau cyclable de la Ville de Saint-Germain-en-Laye

Plan schéma des propositions de projet

Pour mener a bien ce projet la Ville de Saint-Germain-en-Laye va réaliser une étude menée par un bureau d'études externe qui prendra en compte :

- > La réflexion sur la circulation des bus mené par l'agglomération
- > La continuité des pistes cyclables
- > L'arrivée du tramway
- >L'écoquartier de la Lisière Peéreire

Les travaux comprennent notamment (liste non exhaustive) :

- L'installation de chantier y compris la signalisation et la communication;
- Le dégagement des emprises ;
- La découpe soignée des enrobés ;
- La démolition, la dépose et l'évacuation des bordures existantes;
- La dépose soignée, le décrou tage et la mise en stock de bordures béton ;
- La démolition, la dépose et l'évacuation de caniveaux béton ;
- La dépose du mobilier urbain ;
- La dépose soignée de panneaux de signalisation verticale ;
- Le rabotage d'enrobés de trottoirs et de chaussée ;
- La démolition, le déblai, l'évacuation des structures existantes de la voirie et le terrassement de la chaussée;
- La mise à niveau d'ouvrages d'assainissements existants ;
- Le changement des avaloirs en profil T ;
- La mise à niveau d'ouvrages de réseaux divers existants ;
- La repose de bordures en béton précédemment stockées ;
- La fourniture et la pose de bordures, bordurette, caniveaux ;
- La fourniture et pose de mats équipés de panneaux de signalisation verticale ;
- La fourniture et pose du mobilier urbain ;
- La fourniture et la mise en place de grave ciment 0/20 en sous-couche de trottoir selon le niveau final;
- La fourniture et la mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 rouge d'épaisseur 4 cm pour trottoir ;
- La fourniture, la mise en place et le compactage d'enrobé à module élevé 0/14 en couche de base de la chaussée et du stationnement, d'épaisseur de 9 cm ;
- La fourniture, la mise en place et le compactage de béton bitumineux 0/10 en couche de roulement, d'épaisseur 6 cm ;
- Le marquage et la mise en place de bandes podotactiles;

SCHÉMA DE L'ÉTAT EXISTANT

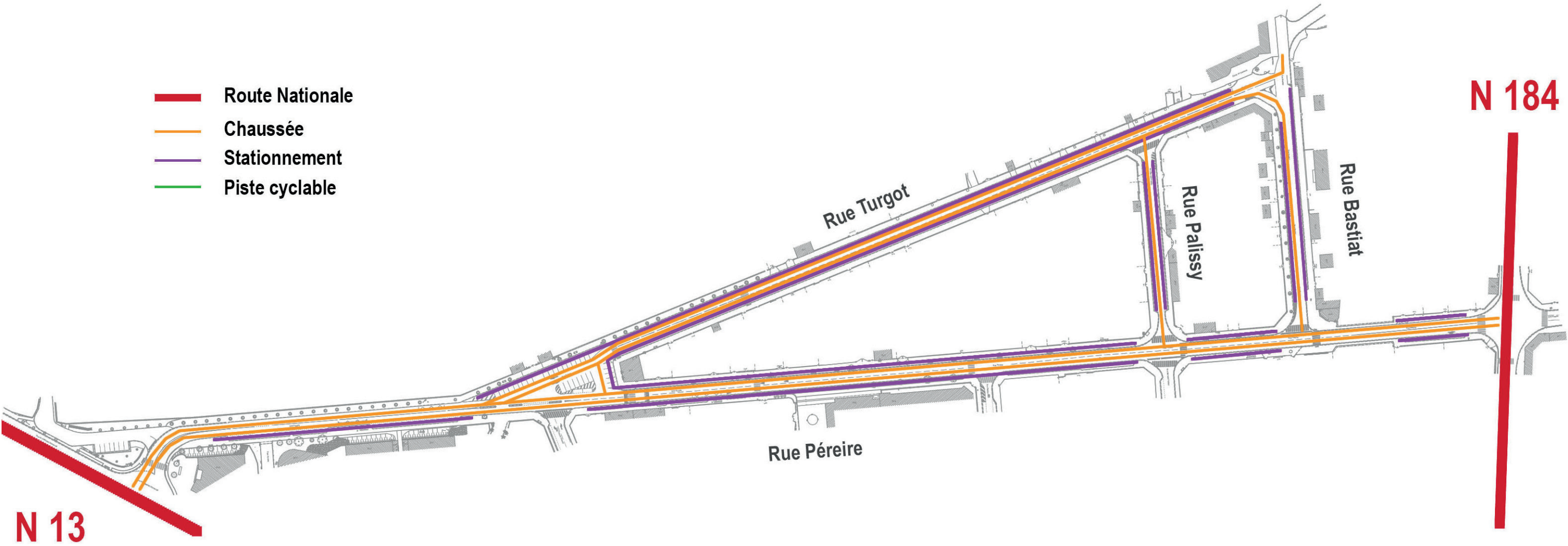


SCHÉMA PROPOSITION N°1 : SÉPARATION DES USAGES

Voie limitée à 45 km/heure avec la création d'une piste cyclable et suppression de places de stationnement

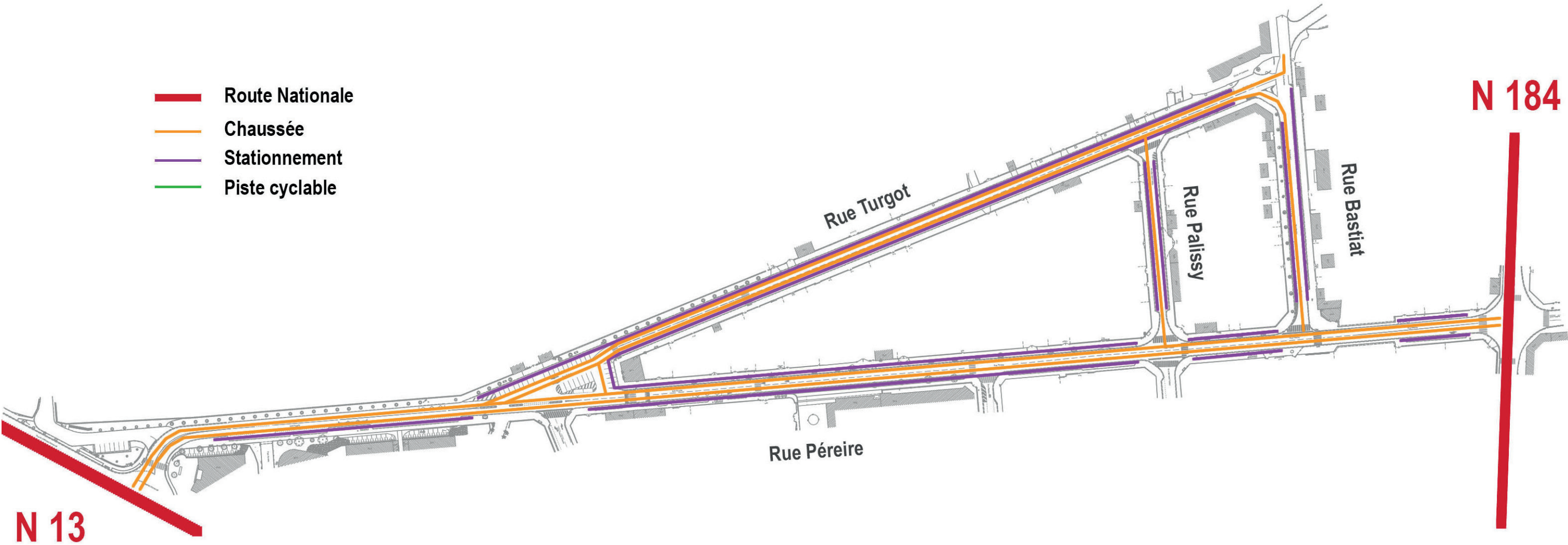
- Route Nationale
- Chaussée
- Stationnement
- Piste cyclable



SCHÉMA PROPOSITION N°2 : VOIES PARTAGÉS

Voie limitée à 30km/heure avec le partage de la chaussée avec les vélos.
Préservation des stationnements.

- Route Nationale
- Chaussée
- Stationnement
- Piste cyclable



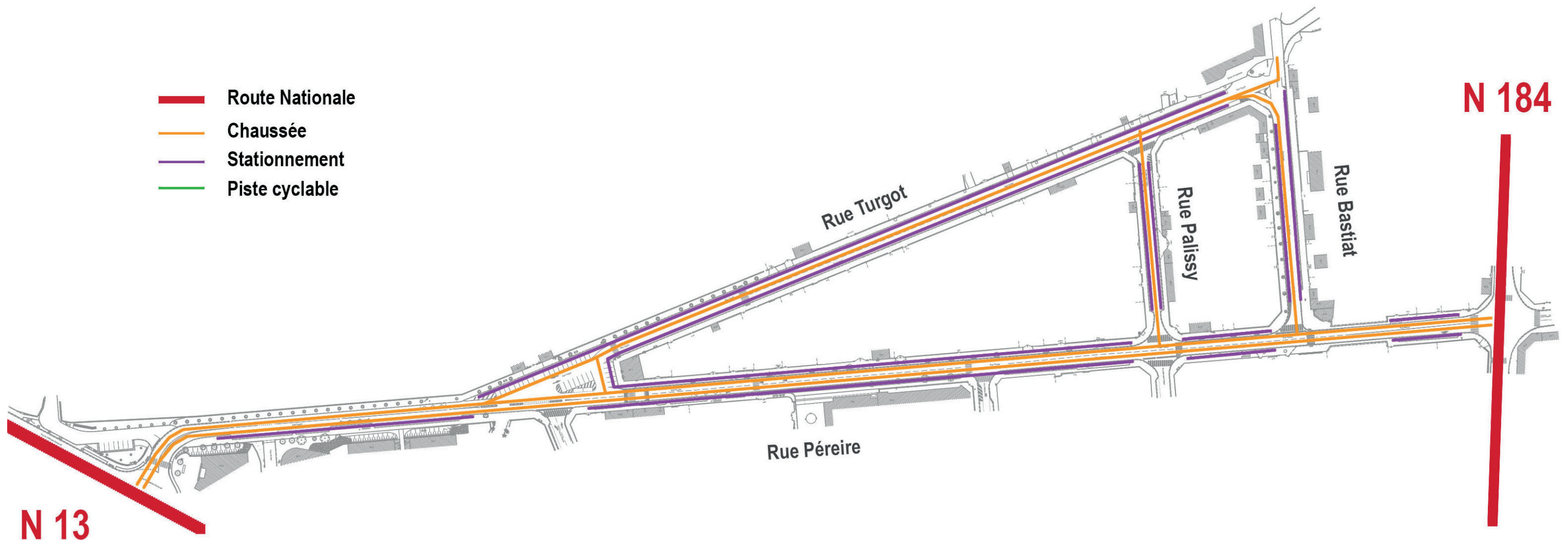
N 13

N 184

SCHÉMA PROPOSITION N°3 : VOIE PARTAGÉS ET CONFORT DES USAGES

Voie limitée à 30km/heure avec la mise en sens unique de la rue Turgot (et marquage du contre-sens cyclable)
Préservation des stationnements.

- Route Nationale
- Chaussée
- Stationnement
- Piste cyclable



Estimation prévisionnelle

Décomposition budgétaire prévisionnelle :

ETUDES - **2020** : 300 000 € HT

TRAVAUX (Voir tableau ci-dessous) - **Démarrage été 2021** : 3 640 000 € HT

Désignation	Total HT	Total TTC
Travaux préparatoires - terrassements	400 000 €	480 000 €
Voirie - Réseaux - Divers (V.R.D.)	2 800 000 €	3 360 000 €
Mobilier	380 000 €	456 000 €
Plantations	60 000 €	72 000 €
TOTAL	3 640 000 €	4 368 000 €